

# PLAN ANNUEL EMT de 2009-2010

## INTRODUCTION

L'Entente Canada-Manitoba sur le marché du travail (EMT) a été signée le 11 avril 2008. Conformément à l'Entente, le Canada effectuera chaque année de nouveaux investissements au Manitoba, au cours de la période commençant le 11 avril 2008 et se terminant le 31 mars 2014. Ces nouveaux investissements permettent au Manitoba d'accroître ses efforts pour appuyer le développement du marché du travail. On prévoit que, pour l'exercice 2009-2010, la contribution du gouvernement du Canada au Manitoba sera de 18 131 000 \$.

En plus des investissements annuels prévus dans le cadre de l'EMT, le budget fédéral de 2009 inclut le Fonds de transition et de formation stratégique (FTFS), sur deux ans, dans le cadre des mesures de stimulation économique. Le FTFS sera administré par l'intermédiaire des EMT pour aider tous les Canadiens et toutes les Canadiennes touchés par le ralentissement économique à accéder aux services d'emploi et de formation. Pour l'exercice 2009-2010, la contribution du Canada au Manitoba s'élève à 5 688 000 \$.

Le Plan annuel EMT de 2009-2010 inclut les activités qui seront financées à la fois par les fonds réguliers versés dans le cadre de l'EMT et par le FTFS. Deux nouveaux domaines prioritaires ont été ajoutés de façon à refléter les programmes particuliers visés par le FTFS.

Les programmes et services financés dans le cadre de l'Entente s'ajouteront aux programmes provinciaux actuels portant sur le marché du travail et ils appuieront la stratégie globale de développement du marché du travail au Manitoba. Le ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce du Manitoba gèrera, au nom de la Province, les fonds de la présente Entente et fera participer d'autres ministères, comme le ministère des Services à la famille et du Logement, le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, ainsi que le ministère du Travail et de l'Immigration, à la mise en œuvre des programmes.

## OBSTACLES RELATIFS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Depuis un certain nombre d'années, le Manitoba connaît un marché du travail serré et la demande de travailleurs qualifiés dépasse l'offre dans beaucoup de régions et de secteurs. Au Manitoba, le marché du travail est caractérisé par un faible taux de chômage et une activité économique soutenue ainsi que par un faible taux de croissance naturelle de la population et une main-d'œuvre vieillissante. En conséquence, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée constitue le principal obstacle au marché du travail manitobain et on s'attend à ce qu'elle continue de l'être dans l'avenir.

À court terme, la crise financière mondiale et le ralentissement économique qui en a découlé et qui a commencé à se faire ressentir au Canada en automne 2008, ont créé des difficultés supplémentaires pour le Manitoba. Même si la pénurie de main-d'œuvre et la pénurie de

compétences sont encore un problème dans certaines régions (p. ex. le Nord), et dans certains secteurs (p. ex. la construction, les soins de santé, etc.), elles ont diminué au niveau provincial. Moins d'entreprises manitobaines signalent des difficultés à trouver de nouveaux employés qualifiés : en 2009, 54 % d'entre elles ont rapporté des difficultés au cours du dernier exercice, alors qu'on en comptait 72 % en 2006. Moins d'employeurs ont l'intention d'augmenter leur main-d'œuvre au cours des 12 prochains mois : en 2009, cela s'applique à 19 % d'employeurs comparé à 30 % en 2007 (sondage de Probe Research sur les PDG, févr. 2009).

Jusqu'à un certain point, la diversité économique du Manitoba a aidé la province à se protéger contre le plein effet du ralentissement de l'activité économique. Le taux de chômage a augmenté mais il reste parmi les plus faibles au Canada et l'emploi a continué de croître à un rythme modéré. On s'attend à une performance relativement bonne du Manitoba en 2009 et en 2010, comparé à beaucoup d'autres provinces.

Toutefois, le Manitoba n'a pas été totalement épargné par l'actuelle situation économique. Certaines industries et régions ont été particulièrement touchées. Ainsi, une baisse des prix des denrées a eu des répercussions sur la rentabilité des entreprises des secteurs minier et forestier dans les régions rurales et du nord du Manitoba, ce qui s'est traduit par des réductions et des pertes d'emplois du fait que les principales industries freinent leur production et diminuent leurs activités. Dans les secteurs de la fabrication et des services, les entreprises de Winnipeg et d'autres localités ont également été touchées, car la demande de produits et de services a chuté en raison de la conjoncture dans les autres provinces, aux É.-U. et dans le monde.

Les particuliers et les employeurs du Manitoba subissent les répercussions de ces circonstances. La province connaît un accroissement de la demande de programmes relatifs au marché du travail destinés à aider les travailleurs et les employeurs à s'adapter aux conditions économiques actuelles et à se préparer à la reprise éventuelle. Le nombre de personnes au chômage, le nombre de bénéficiaires de l'assurance-emploi (AE) et le nombre d'employeurs participant au programme de travail partagé de l'assurance-emploi ont tous augmenté au cours des derniers mois.

- Au Manitoba, le niveau de chômage est d'environ 20 % plus élevé (sur douze mois) pour chacun des quelques derniers mois (15 % plus élevé le mois dernier – 31 000 en mai 2009, 26 400 en mai 2008).
- Le nombre de bénéficiaires réguliers de l'AE était plus élevé de 45,9 % sur douze mois en mars 2009 (légèrement en dessous de l'augmentation nationale de 49 %).
- Le nombre de bénéficiaires du programme de travail partagé de l'AE a augmenté de 400 % entre mars 2008 et mars 2009.
- En avril 2009, le nombre total de personnes visées par l'aide à l'emploi et au revenu (AER) avait augmenté de 1 542, soit 5 % par rapport au même mois de l'année précédente. Globalement, le nombre de prestataires de l'AER continue d'augmenter à un rythme moyen d'environ 1 % par mois, la catégorie de l'aide générale connaissant les plus fortes augmentations.

Pendant cette période de ralentissement de l'activité économique, la stratégie générale du Manitoba est de continuer à traiter les priorités à long terme tout en gérant les difficultés à court terme. Les fonds provenant de l'EMT et du FTFS serviront à appuyer cette stratégie. Au cours des

deux prochaines années, la Province s'efforcera notamment de faire en sorte que les travailleurs licenciés retrouvent rapidement et efficacement des occasions d'emploi ou des occasions d'acquérir de nouvelles compétences pendant leurs transitions sur le marché du travail.

Les entreprises du Manitoba touchées par le ralentissement de l'économie sont confrontées à de gros problèmes d'adaptation de la main-d'œuvre. Les employeurs vont avoir besoin d'aide pour gérer cette adaptation en mettant l'accent sur le maintien en poste des travailleurs concernés et sur le relèvement des compétences ou la rééducation professionnelle au sein de leurs lieux de travail. L'accroissement de la demande exerce aussi une pression supplémentaire sur les établissements d'enseignement et de formation professionnelle du Manitoba. Créer la capacité d'accueil nécessaire au sein du système d'éducation et de formation professionnelle et veiller à ce que les programmes offerts correspondent aux exigences du marché du travail sont des éléments clés du plan du Manitoba au cours des deux années.

À plus long terme, on s'attend à ce que la pénurie de main-d'œuvre et la pénurie de travailleurs qualifiés constituent de nouveau la principale difficulté pour le marché du travail au Manitoba, au moment de la reprise des économies canadienne, américaine et autres. Les nouvelles réalités démographiques de la population et de la main-d'œuvre du Manitoba, notamment le vieillissement de la population, la jeunesse et la croissance rapide de la population autochtone ainsi que le nombre croissant d'immigrants, vont continuer d'exercer des pressions sur le marché du travail manitobain. Même en mettant l'accent sur le règlement des problèmes à court terme, la Province va continuer d'insister sur les stratégies à long terme, notamment sur ce qui suit :

- Maximiser la participation de tous les Manitobains et toutes les Manitobaines à la main-d'œuvre pour aider à répondre à la demande dans les années à venir.
- Faire participer les groupes sous-représentés et sous-utilisés sur le marché du travail, notamment les Autochtones, les personnes handicapées, les prestataires de l'assistance sociale et les Manitobains et Manitobaines qui travaillent et gagnent de bas salaires.
- Assurer l'intégration efficace des immigrants dans le marché du travail par la reconnaissance des compétences et de l'expérience de travail acquises à l'étranger, et en remédiant au manque de connaissances linguistiques et autres compétences essentielles.
- Aider les employeurs et les collectivités à renforcer leurs capacités en ce qui concerne la planification de la main d'œuvre, le recrutement et le maintien en poste des travailleurs, et la formation et l'évaluation des compétences en milieu de travail et au sein des collectivités.
- Aider les travailleurs actuels et les nouveaux arrivants, ou ceux et celles qui reviennent sur le marché du travail, à planifier et à développer leurs carrières pendant toute la durée de leur apprentissage et de leur vie professionnelle.

## **ENGAGEMENT DE L'INTERVENANT**

Tous les ans, lors de l'élaboration du plan annuel de l'EMT, le Manitoba consulte une vaste gamme d'intervenants pour veiller à ce que les programmes et services financés dans le cadre de l'EMT répondent aux besoins et aux priorités de la province relativement au marché du travail. En 2008 et 2009, le Manitoba a consulté divers groupes et organismes sur des questions se rapportant au

marché du travail, soit au moyen de consultations ciblées et liées au marché du travail ou dans le cadre des travaux continus de conception et d'administration des programmes. Les renseignements ainsi obtenus ont été utilisés pour éclairer l'élaboration du présent Plan annuel EMT de 2009-2010. Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce Manitoba, le ministère qui administre les subventions aux termes de la présente entente pour le gouvernement du Manitoba, a également mené des consultations à grande échelle auprès d'autres ministères pour l'élaboration de ce plan.

Les récentes activités de consultation qui ont servi à la planification relative au marché du travail pour 2009-2010 sont résumées ci-dessous :

### **Conseil consultatif du développement de la main-d'oeuvre**

En juin 2008, une loi provinciale a été adoptée pour créer le Conseil consultatif du développement de la main-d'oeuvre et solliciter la participation de l'industrie, des syndicats et d'autres intervenants sur les questions des ressources humaines dans les lieux de travail, notamment sur le maintien en poste des travailleurs, le recrutement et la productivité. Une réunion de consultation s'est déroulée avec les membres du Conseil pour échanger des renseignements sur la situation du marché du travail au Manitoba et sur la stratégie globale visant à développer ce marché. Les suggestions du Conseil sont utilisées dans le cadre des travaux de planification et des programmes relatifs au marché du travail.

### **Consultation des organismes communautaires**

Un sondage a été mené auprès de 51 organismes communautaires du Manitoba, y compris des organismes qui offrent des services en langue française. Cette consultation avait pour but de définir les difficultés et les débouchés actuels et émergents ainsi que les lacunes en matière de programmes relatifs au marché du travail, dans le contexte des services communautaires. Les données recueillies sont utilisées dans le cadre des travaux de planification du marché du travail et d'élaboration des programmes connexes.

### **Stratégie manitobaine d'alphabétisation des adultes**

En avril 2008, la Province du Manitoba a entrepris des consultations auprès des principaux intervenants, notamment les apprenants adultes et les praticiens de l'alphabétisation des adultes, ainsi qu'auprès du public pour qu'ils participent à l'élaboration d'une stratégie d'alphabétisation des adultes à l'échelle de la province. Les consultations ont eu lieu au printemps et en été 2008. Les données ont été recueillies lors de séances publiques, de discussions ciblées avec des apprenants adultes et des praticiens de l'alphabétisation des adultes, de réunions ou tables rondes et de la présentation de mémoires.

### **Commission d'examen des frais de scolarité et de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire au Manitoba**

Le 28 juillet 2008, le gouvernement du Manitoba a annoncé la création d'une Commission d'examen des frais de scolarité et de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire au Manitoba. La Commission avait pour mandat d'étudier l'accès à l'éducation postsecondaire au Manitoba, notamment les frais de scolarité et l'aide financière aux étudiants. Le processus de consultation a consisté en des réunions avec les principaux organismes du milieu de l'enseignement

postsecondaire et d'autres secteurs ainsi qu'en la présentation de mémoires par les parties intéressées.

**Données provenant régulièrement des participants aux programmes relatifs au marché du travail, des partenaires et des fournisseurs de services**

En plus des consultations ciblées et résumées ci-dessus, le gouvernement du Manitoba reçoit des renseignements et des commentaires d'une grande variété d'intervenants sur le marché du travail dans le cadre normal de la prestation de programmes relatifs au marché du travail dans toute la province. Ces groupes sont notamment les suivants : les employeurs et les organisations représentant des employeurs, les particuliers et les organisations représentant des particuliers, les groupes et organismes communautaires, les établissements d'enseignement et de formation, les fournisseurs de services, d'autres ordres de gouvernement et intervenants.

# **EMT 2009-2010**

## **Priorités, objectifs et dépenses prévues**

## DOMAINE PRIORITAIRE N° 1 : PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES

**But : Doter les Manitobains des compétences nécessaires pour réussir sur le marché du travail.**

**Dépenses prévues en 2009-2010 :**

EMT 15 873 900 \$

FTFS 1 716 300 \$

### Objectifs

Objectifs du Plan pluriannuel :

- Accroître l'accès et la participation aux programmes d'éducation et de formation (c.-à-d. formation liée au marché du travail) pour aider les gens à se préparer au marché du travail.
- Faire en sorte que les participants aux programmes de formation liée au marché du travail obtiennent des résultats positifs.

Autres objectifs :

- Perfectionner les compétences des Manitobains pendant leurs transitions sur le marché du travail.
- Soutenir les travailleurs touchés par le ralentissement économique, notamment :
  - Aider les personnes au chômage à retrouver rapidement du travail et à perfectionner leurs compétences.
  - Aider les personnes qui travaillent à conserver leur emploi ou leur travail et à perfectionner leurs compétences.

### Activité prévue

- Améliorer ou élargir les formes de soutien financier direct aux personnes admissibles pour les aider à payer les coûts de participation aux programmes dont la durée maximale est de deux ans, y compris les allocations de subsistance et les aides financières liées à la formation.
- Étendre les programmes axés sur le travail indépendant pour aider les gens à lancer leur propre entreprise.
- Soutenir la formation axée sur les projets, notamment étendre les mesures existantes prises avec des tiers fournisseurs de services ou bien en adopter de nouvelles pour venir en aide aux personnes admissibles lorsque la capacité actuelle est insuffisante ou que les programmes n'existent pas.

Domaines privilégiés en 2009-2010 :

- Perfectionnement des compétences des bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu (aide sociale) et d'autres Manitobains à faible revenu, notamment les personnes handicapées.
- Compétences avancées dans des domaines particuliers (p. ex. secteurs de la santé, métiers spécialisés, « emplois verts »).
- Formation à l'entrepreneuriat.
- Formation en ALA, alphabétisation et autres compétences essentielles, en particulier pour les immigrants et les Autochtones.

### Prestation de services\*

- Les bureaux du gouvernement du Manitoba seront chargés de l'administration et du versement de l'aide financière aux particuliers.
- La formation sera offerte par des établissements publics et privés reconnus et grâce aux ententes existantes conclues avec des tiers fournisseurs de services.

### Clients et prestataires ciblés

- Prestataires admissibles aux termes de l'EMT : personnes sans emploi qui ne touchent pas l'AE et personnes employées qui sont peu spécialisées, notamment les parents uniques, les immigrants, les Autochtones et les personnes handicapées.
- Prestataires admissibles aux termes du FTFS : personnes sans emploi touchées par le ralentissement économique, notamment les bénéficiaires de l'AE, et personnes employées dans les secteurs, les métiers ou les collectivités touchés par le ralentissement.

## DOMAINE PRIORITAIRE N<sup>o</sup> 1 : PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES

**But :** Doter les Manitobains des compétences nécessaires pour réussir sur le marché du travail.

### RÉSULTATS

#### Résultats attendus

- Les personnes qui n'avaient pas accès à la formation liée au marché du travail par le passé y participent.
- Les participants terminent avec succès les programmes de formation.
- Le niveau de compétence des participants augmente.
- Les participants obtiennent des titres de compétence et une reconnaissance professionnelle.
- Les participants possèdent les compétences nécessaires pour obtenir et conserver un emploi durable.
- Les participants occupent de « meilleurs » emplois (p. ex. ils ne dépendent plus de l'aide sociale, ils occupent des emplois mieux rémunérés et à temps plein plutôt qu'à temps partiel s'ils le désirent, etc.).

#### Indicateurs

Indicateurs de l'Annexe II de l'EMT :

- Nombre de personnes participant à un programme de formation.
- Proportion de participants qui terminent un plan de formation.
- Nombre et proportion de participants qui ont un emploi trois mois et douze mois après la fin d'un plan de formation.

Autres indicateurs :

- *D'autres indicateurs seront établis pour les années à venir.*

\* La formation en milieu de travail figure dans le Domaine prioritaire n<sup>o</sup> 2 : Capacité des employeurs par rapport aux ressources humaines. Les projets de formation communautaires figurent dans le Domaine prioritaire n<sup>o</sup> 3 : Capacité des collectivités.

## DOMAINE PRIORITAIRE N<sup>o</sup> 2 : CAPACITÉ DES EMPLOYEURS PAR RAPPORT AUX RESSOURCES HUMAINES

**But :** Veiller à ce que les employeurs du Manitoba possèdent la capacité de gérer et de développer efficacement leurs ressources humaines.

**Dépenses prévues en 2009-2010 :**

EMT 5 291 300 \$

FTFS 1 221 700 \$

### Objectifs

Objectifs du Plan pluriannuel :

- Accroître la capacité des employeurs du Manitoba d'évaluer les compétences de leurs effectifs.
- Accroître les investissements des employeurs du Manitoba dans la formation en milieu de travail et la prestation de celle-ci.

Autres objectifs :

- Aider les entreprises et les employeurs viables à :
  - Établir des plans destinés à gérer l'adaptation de leurs effectifs.
  - Maintenir en poste les travailleurs touchés (si c'est faisable ou possible).
  - Continuer à mettre l'accent sur le développement des effectifs, et à investir dans ce domaine, pendant la période de ralentissement économique.
- Accroître la capacité de répondre aux nouveaux besoins prioritaires de l'industrie.
- Accroître la productivité et la compétitivité des entreprises du Manitoba.

### Activité prévue

- Mettre en oeuvre des plans visant à améliorer la prestation actuelle de services dans le but d'offrir des programmes et services de ressources humaines en milieu de travail.
- Soutenir les employeurs et l'industrie pour les aider à évaluer et à reconnaître les compétences en milieu de travail.
- Soutenir les employeurs pour les aider à offrir une formation en milieu de travail aux personnes admissibles (nouveaux travailleurs et travailleurs actuels).
- Créer des possibilités d'avancement pour les travailleurs actuels et des occasions connexes pour les débutants ou ceux qui réintègrent le marché du travail.
- Soutenir la planification et le développement des effectifs à l'échelle sectorielle.

Domaines privilégiés en 2009-2010 :

- Intégration des services des ressources humaines à d'autres services pour les entreprises et les particuliers (dans le cadre du guichet unique pour les entreprises);
- Conseils sectoriels;
- Petites et moyennes entreprises (PME);
- Alphabétisation et autres compétences essentielles, notamment compétences propres au milieu de travail pour les immigrants;
- Recrutement des Autochtones;
- Winnipeg et le nord du Manitoba;
- Industries et secteurs privilégiés par la conjoncture économique.

### Prestation de services

- Ce sont les employeurs qui assureront la prestation de la majorité des programmes dans les lieux de travail du Manitoba, avec l'aide de consultants externes et de fonctionnaires du gouvernement du Manitoba.
- De nombreux ministères du gouvernement du Manitoba participeront à la conception et à la coordination de ces services, notamment les suivants : Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce; Travail et

- On augmentera la portée et la capacité du réseau des conseils sectoriels du Manitoba pour aider à la prestation de ces services.
- La prestation des services sera également assurée par le nouveau Workplace Essential Skills Training (WEST) Centre, en partenariat avec les employeurs et l'industrie.

Immigration; Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales; Enseignement postsecondaire et Alphabétisation.

### Clients et prestataires ciblés\*

- Prestataires admissibles aux termes de l'EMT : personnes qui travaillent et sont peu spécialisées (travailleurs actuels), personnes sans emploi qui ne touchent pas l'AE (nouveaux travailleurs) et employeurs du Manitoba.

- Prestataires admissibles aux termes du FTFS : personnes sans emploi touchées par le ralentissement économique, notamment les bénéficiaires de l'AE, et personnes employées dans les secteurs, les métiers ou les collectivités touchés par le ralentissement.

## DOMAINE PRIORITAIRE N<sup>O</sup> 2 : CAPACITÉ DES EMPLOYEURS PAR RAPPORT AUX RESSOURCES HUMAINES

But : Veiller à ce que les employeurs du Manitoba possèdent la capacité de gérer et de développer efficacement leurs ressources humaines.

### RÉSULTATS

#### Résultats attendus

- Les programmes et services sont mieux intégrés et les employeurs sont plus au courant de ce qui est à leur disposition pour les aider à satisfaire leurs besoins en matière de ressources humaines.
- Un plus grand nombre d'entreprises du Manitoba se prévalent des programmes et des services.
- Les employeurs adoptent une approche plus stratégique pour déterminer et satisfaire leurs besoins en main-d'oeuvre.
- Un plus grand nombre d'employeurs évaluent les compétences en milieu de travail et offrent des occasions de perfectionnement des compétences et de formation liée au milieu de travail.
- Les employeurs investissent davantage dans l'évaluation et le perfectionnement des compétences sur les lieux de travail.
- Un plus grand nombre d'individus obtiennent le soutien des entreprises du Manitoba pour faire évaluer leurs compétences et les perfectionner.
- Le Manitoba possède une main d'oeuvre plus spécialisée et plus productive.
- Les employeurs du Manitoba sont mieux en mesure de remédier à la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et de pourvoir leurs postes vacants.
- Les entreprises du Manitoba sont plus compétitives.

#### Indicateurs

Indicateurs de l'Annexe II de l'EMT :

- Nombre de personnes bénéficiant d'évaluations de leurs compétences en milieu de travail.
- Nombre de personne bénéficiant d'une formation en milieu de travail.
- Nombre d'immigrants et d'Autochtones bénéficiant de programmes et de services en milieu de travail.

Autres indicateurs :

- *D'autres indicateurs seront établis pour les années à venir.*

\* On s'attend à ce que les immigrants et les Autochtones constituent un grand pourcentage des clients.

## DOMAINE PRIORITAIRE N° 3 : CAPACITÉ DES COLLECTIVITÉS

**But :** Veiller à ce que les collectivités du Manitoba puissent appuyer la croissance du marché du travail et en tirer parti.

**Dépenses prévues en 2009-2010 :** EMT 2 645 650 \$

### Objectifs

Objectifs du Plan pluriannuel :

- Aider les collectivités à planifier en vue de la croissance du marché du travail.
- Aider les collectivités à développer le marché du travail local.

Autres objectifs :

- Aider à créer des occasions d'emploi et de formation dans les collectivités locales, notamment dans le Nord.
- Renforcer les capacités en matière d'évaluation et de formation pour aider les travailleurs et les collectivités en transition.
- Aider les collectivités à garder leur main-d'oeuvre et leurs effectifs pendant la période de ralentissement économique.

### Activité prévue

- Favoriser les occasions d'emploi et de formation (notamment la formation préalable à l'emploi et en cours d'emploi) dans des projets d'immobilisations pour les personnes admissibles, en particulier les collectivités du Nord et les collectivités autochtones.
- Soutenir l'élaboration et l'administration de programmes et projets communautaires d'évaluation des compétences et de formation pour les personnes admissibles.
- Appuyer la capacité des organisations communautaires à offrir des services de reconnaissance des acquis et de développement des compétences essentielles aux résidents locaux.
- Offrir des ateliers au personnel des organisations communautaires pour accroître leur capacité à planifier et financer des activités de formation de façon stratégique, et à faire bénéficier la main-d'oeuvre locale d'occasions de formation liée au marché du travail.

Domaines privilégiés en 2009/10 :

- Les collectivités du Nord, rurales et éloignées;
- Les quartiers urbains à faible revenu;
- Les secteurs des ressources, notamment les industries minière et forestière.

### Prestation de services\*

- Les organisations communautaires proposeront des projets d'évaluation et de perfectionnement des compétences aux participants admissibles.
- Les ateliers et la formation destinés aux organisations communautaires seront principalement offerts par des tiers coordonnateurs de la formation, avec le soutien d'employés du gouvernement du Manitoba.
- Dans la mesure du possible, ces initiatives seront prévues en consultation avec les collectivités et avec le conseil sectoriel des employeurs du Nord.
- De nombreux ministères du gouvernement du Manitoba participeront à la conception et à la prestation de ces services, notamment les suivants : Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce; Affaires autochtones et du Nord; Sciences, Technologie, Énergie et Mines.

### Clients et prestataires ciblés

Prestataires admissibles aux termes de l'EMT :

Autres prestataires :

- Personnes sans emploi et qui ne touchent pas l'AE, et personnes qui travaillent et sont peu spécialisées.

- Employeurs locaux.
- Collectivités et résidents des collectivités.

## DOMAINE PRIORITAIRE N<sup>o</sup> 3 : CAPACITÉ DES COLLECTIVITÉS

But : Veiller à ce que les collectivités du Manitoba puissent appuyer la croissance du marché du travail et en tirer parti.

### RÉSULTATS

#### Résultats attendus

- Les collectivités et les organismes communautaires possèdent de meilleures compétences et une capacité accrue à planifier et à développer le marché du travail local.
- Les collectivités adoptent une approche plus stratégique pour planifier et développer le marché du travail local.
- Les membres des collectivités ont accès à des services d'emploi et de formation de grande qualité au sein même de leurs collectivités.
- Les collectivités et les organismes communautaires évaluent et perfectionnent les compétences des personnes admissibles.
- Les collectivités possèdent une main-d'oeuvre plus qualifiée.
- Les industries et employeurs locaux sont mieux en mesure de remédier à la pénurie de compétences et de pourvoir les postes vacants.
- Les membres des collectivités occupent des emplois durables.

#### Indicateurs

Indicateurs de l'Annexe II de l'EMT :

- Nombre de personnes se prévalant des programmes et services.
- Proportion de participants qui terminent les programmes ou utilisent les services.
- Nombre et proportion de participants qui ont un emploi trois mois et douze mois après avoir terminé les programmes ou utilisé les services.

Autres indicateurs :

- *D'autres indicateurs seront établis pour les années à venir.*

\* L'aide financière versée directement aux clients individuels figure dans le Domaine prioritaire n<sup>o</sup> 1 : Perfectionnement des compétences.

## DOMAINE PRIORITAIRE N° 4 : MAIN-D'OEUVRE DISPONIBLE

**But :** Veiller à ce que le Manitoba dispose d'une main-d'oeuvre disponible suffisante pour appuyer la croissance économique.

**Dépenses prévues en 2009-2010 :**

EMT 1 322 825 \$

FTFS 200 000 \$

### Objectif

Objectifs du Plan pluriannuel :

- Maintenir les travailleurs actuels en poste et dans la population active.
- Aider les groupes sous-représentés à intégrer ou à réintégrer le marché du travail.

Autres objectifs :

- Améliorer les chances sur le marché du travail et la qualité de vie des Manitobains peu spécialisés et à faible revenu.
- Faire en sorte que les travailleurs sans emploi retournent au travail ou accèdent à un programme de formation le plus vite possible.
- Accroître le taux de participation de la main-d'oeuvre du Manitoba pour pallier à la pénurie de main-d'oeuvre dans l'ensemble de la province.

### Activité prévue

- Appuyer les programmes et services destinés à aider les individus à accéder aux possibilités d'emploi et de formation, notamment : évaluations, counselling d'emploi, préparation de plans d'emploi et de formation, ALA et alphabétisation, et autres programmes de préparation à l'emploi.
- Adopter un processus complet et « à guichet unique » d'évaluation de l'aptitude à l'emploi et à la formation ainsi que d'aiguillage pour les travailleurs sans emploi et à faible revenu, en partenariat avec les responsables du programme provincial d'Aide à l'emploi et au revenu.
- Appuyer les activités axées sur des projets pour aider certains groupes ou individus « à risque élevé » à être mieux en mesure de participer aux programmes de formation ou au marché du travail (p. ex. les jeunes à risque), en particulier dans le domaine des métiers spécialisés.
- Appuyer les programmes et services destinés à aider les individus à rester en formation ou au travail, ou à continuer de faire partie de la main-d'oeuvre.

Domaines privilégiés en 2009/10 :

- Amélioration des méthodes et des processus d'évaluation de l'aptitude à l'emploi et à la formation, et des méthodes et processus d'aiguillage des clients.
- Préparation des participants à l'Aide à l'emploi et au revenu (aide sociale) à l'emploi et à la formation.
- Programmes liés au marché du travail pour les travailleurs âgés.
- Intégration des immigrants au marché du travail.

### Prestation de services

- La majorité des programmes et services seront offerts par les ententes existantes conclues avec des tiers fournisseurs de services et par les bureaux du gouvernement du Manitoba.
- Certains programmes seront offerts dans des établissements d'enseignement et de formation publics (notamment les programmes
- Des partenariats seront également créés avec les employeurs pour aider à relier davantage les clients de l'EMT aux possibilités d'emploi.
- De nombreux ministères du gouvernement du Manitoba participeront à la conception et à la prestation de ces services, notamment les suivants Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce, Services

spéciaux offerts dans les installations de formation d'établissements correctionnels de la province).

à la famille et Logement, Enseignement postsecondaire et Alphabétisation, Justice.

### **Clients et prestataires ciblés**

- Prestataires admissibles aux termes de l'EMT : personnes sans emploi qui ne touchent pas l'AE, personnes qui travaillent et sont peu spécialisées, et employeurs du Manitoba à la recherche de travailleurs.
- Prestataires admissibles aux termes du FTFS : personnes sans emploi touchées par le ralentissement économique, notamment les bénéficiaires de l'AE, et personnes employées dans les secteurs, les métiers ou les collectivités touchés par le ralentissement.

## DOMAINE PRIORITAIRE N° 4 : MAIN-D'OEUVRE DISPONIBLE

**But :** Veiller à ce que le Manitoba dispose d'une main-d'oeuvre disponible suffisante pour appuyer la croissance économique.

### RÉSULTATS

#### Résultats attendus

- Les participants se soumettent à des évaluations de leur aptitude à l'emploi ou à la formation avant d'être recommandés pour des programmes et services.
- L'aiguillage des participants vers les programmes et services est efficace et approprié.
- Les participants comprennent mieux les étapes qu'ils doivent suivre pour atteindre leurs buts et objectifs en matière d'emploi.
- Les participants sont prêts à profiter des occasions de formation et des débouchés du marché du travail.
- Le Manitoba dispose d'une main-d'oeuvre plus inclusive et représentative.
- Les employeurs du Manitoba sont plus en mesure de remédier à la pénurie de main-d'oeuvre et de pourvoir leurs postes vacants.

#### Indicateurs

Indicateurs de l'Annexe II de l'EMT :

- Nombre de personnes se prévalant des programmes et services.
- Proportion de participants qui terminent les programmes ou utilisent les services.
- Nombre et proportion de participants qui ont un emploi trois mois et douze mois après avoir terminé les programmes ou utilisé les services.

Autres indicateurs :

- *D'autres indicateurs seront établis pour les années à venir.*

## DOMAINE PRIORITAIRE N° 5 : UTILISATION DES COMPÉTENCES

**But :** Veiller à ce que les membres de la population active du Manitoba utilisent pleinement leurs compétences.

**Dépenses prévues en 2009-2010 :**

EMT 1 322 825 \$

FTFS 250 000 \$

### Objectifs

Principaux objectifs :

- Soutenir les personnes pour qu'elles puissent utiliser efficacement leurs compétences sur le marché du travail.
- Aider les personnes pour que leurs acquis, leurs titres de compétence et leurs compétences soient évalués et reconnus.

Autres objectifs :

- Aider les employeurs du Manitoba à répondre aux exigences du marché du travail et à remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- Augmenter la productivité et la compétitivité des entreprises manitobaines.
- Aider les personnes à réussir les transitions entre les études, le travail et la formation.

### Activité prévue

- Faciliter l'accès des personnes admissibles aux programmes et services pour les aider à utiliser leurs compétences sur le marché du travail, notamment par :
  - Des services d'évaluation et de reconnaissance des compétences, y compris des services de reconnaissance des titres et des qualifications obtenus à l'étranger;
  - Des services de reconnaissance des acquis;
  - Des services, des ressources, des outils et une infrastructure liés au développement et à la gestion de carrière.
- Adopter et mettre en œuvre des méthodes et des processus améliorés d'évaluation et de reconnaissance des compétences.
- Aider les travailleurs ayant perdu leur emploi dans certains secteurs à déménager pour bénéficier de possibilités d'emploi.

Domaines privilégiés en 2009-2010 :

- Coordination des services d'évaluation des clients;
- Détermination des lacunes en matière de compétences et des possibilités de combler ces lacunes par la formation (apprentissage, compétences essentielles et alphabétisation);
- Services de reconnaissance des titres de compétence et des qualifications obtenus à l'étranger;
- Contribution au plan d'action relatif à la productivité (dans le cadre du guichet unique pour les entreprises).
- Intégration des immigrants sur le marché du travail et facilitation de leur transition en matière d'emploi.

### Prestation de services\*

- La majorité des programmes et services seront offerts par les ententes existantes conclues avec des tiers fournisseurs de services et par les bureaux du gouvernement du Manitoba.
- La prestation des services sera également assurée par le nouveau Workplace Essential Skills Training (WEST) Centre, en partenariat avec les employeurs et l'industrie.
- La division de l'évaluation du centre WEST élaborera des outils et méthodes d'évaluation avec le soutien d'employés du gouvernement du Manitoba.
- De nombreux ministères du gouvernement du Manitoba participeront à la conception et à la prestation de ces services, notamment les suivants : Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce; Travail et Immigration; Enseignement postsecondaire et Alphabétisation.

### Clients et prestataires ciblés

- Prestataires admissibles aux termes de l'EMT : personnes sans emploi qui
- Prestataires admissibles aux termes du FTFS : personnes sans emploi

ne touchent pas l'AE et personnes employées qui sont peu spécialisées.

touchées par le ralentissement économique, notamment les bénéficiaires de l'AE, et personnes employées dans les secteurs, les métiers ou les collectivités touchés par le ralentissement.

## DOMAINE PRIORITAIRE N<sup>o</sup> 5 : UTILISATION DES COMPÉTENCES

**But :** Veiller à ce que les membres de la population active du Manitoba utilisent pleinement leurs compétences.

### RÉSULTATS

#### Résultats attendus

- Les services d'évaluation et de reconnaissance des compétences sont mieux coordonnés dans tous les secteurs de programme.
- Les Manitobains bénéficient de l'évaluation et de la reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences.
- Les immigrants bénéficient de l'évaluation et de la reconnaissance de leurs titres de compétence et de leurs qualifications.
- Les individus, les employeurs et le gouvernement font de meilleurs investissements en éducation et en formation.
- Les compétences et les habiletés des Manitobains sont utilisées de façon plus efficace et plus rentable sur le marché du travail.
- Les employeurs du Manitoba sont mieux en mesure de répondre aux exigences du marché du travail et de remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- Les entreprises manitobaines sont plus productives et compétitives.

#### Indicateurs

Indicateurs de l'Annexe II de l'EMT :

- Nombre de personnes se prévalant des programmes et services.
- Proportion de participants qui terminent les programmes ou utilisent les services.
- Nombre et proportion de participants qui ont un emploi ou participent à un programme d'éducation ou de formation trois mois et douze mois après avoir terminé les programmes ou utilisé les services.

Autres indicateurs :

- *D'autres indicateurs seront établis pour les années à venir.*

\* Les services en milieu de travail figurent dans le Domaine prioritaire n<sup>o</sup> 2 : Capacité des employeurs par rapport aux ressources humaines.

## AUTRES PRIORITÉS POUR LE FONDS STRATÉGIQUE DE FORMATION ET DE TRANSITION (FSFT)

### DOMAINE PRIORITAIRE N<sup>o</sup> 1 : SYSTÈME DE FORMATION

**But :** Veiller à ce que le système de formation du Manitoba réponde aux besoins du marché du travail.

**Dépenses prévues en 2009-2010 :** 1 800 000 \$

#### Objectifs

- Faire des investissements stratégiques pour accroître la capacité du système à répondre à la demande accrue en matière de formation.
- Améliorer les méthodes et systèmes actuels en matière de formation.
- Collaborer avec les gens et les employeurs ainsi que les fournisseurs de services de formation pour faire en sorte que la formation soit pertinente.
- Veiller à la qualité et aux normes en matière d'éducation et de formation.

#### Activité prévue

- Appuyer les composantes des programmes d'études et les structures qui permettront aux étudiants adultes autochtones et immigrants dans les établissements postsecondaires de faire des transitions plus efficaces et mieux réussies et de progresser dans les domaines des études, de l'emploi et de la formation.
- Appuyer la mise en oeuvre des recommandations de la Commission sur l'avenir de l'apprentissage, notamment appuyer les cours préparant à la qualification professionnelle, l'élaboration de programmes d'études permettant d'apprendre en ligne et la coordination de l'option Métiers au secondaire.
- Mettre en oeuvre un modèle de programme-relais axé sur le marché du travail au sein du secteur postsecondaire, notamment en appuyant la prestation de programmes-relais pilotes et l'adoption d'un système d'évaluation des programmes qui fait la promotion de pratiques exemplaires.

### DOMAINE PRIORITAIRE N<sup>o</sup> 2 : EFFICACITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL

**But :** Faire en sorte que le marché du travail fonctionne efficacement.

**Dépenses prévues en 2009-2010 :** 500 000 \$

#### Objectifs

- Aider les individus et les employeurs à se connecter plus rapidement et plus efficacement.
- Fournir des données de qualité sur le marché du travail pour permettre de prendre des décisions et de faire des choix éclairés.
- Fournir des services liés à l'emploi et aux entreprises qui sont coordonnés, pertinents et faciles d'accès.

#### Activité prévue

- Appuyer la compilation de données sur le marché du travail, notamment des inventaires des compétences et des services.
- Créer un point unique d'accès à l'ensemble des programmes, services et activités du gouvernement liés à l'emploi et aux entreprises.
- Investir dans des stratégies efficaces de marketing et de communication visant les particuliers et les employeurs.

